

Siège social : adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL Tél : 04.37.04.44.98

Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z SIRET: 510 250 731 000 62

contact@aesr.fr
site : aesrmoto

aesr.fr

## PROGRAMME PERMIS PASSERELLE A2 - A

#### Code de la route

Partie réglementaire (Articles R110-1 à R442-7)

Livre II: Le conducteur. (Articles R211-1 à R245-3)

Titre II : Permis de conduire. (Articles R221-1-1 à R226-4)

Chapitre Ier: Vérification d'aptitude, délivrance et catégories (Articles R221-1-1 à R221-21)

Article R221-1 Article D221-3-1

Section 4 : Catégories de permis (Articles R221-4 à R221-8)

## I/OBJECTIF:

Le permis A permet de conduire les véhicules suivants :

Moto, avec ou sans side-car, quelle que soit sa puissance 3 roues d'une puissance supérieure à 15 k

Cette formation de 7 heures permet de vous familiariser avec ce type de véhicule A, de respecter autres occupants de la circulation et d'adopter une conduite sécurisante et respectueuse de l'environnement. À la fin de la formation, dans les conditions respectées, l'attestation est remise par l'auto ecole labellisée permattant la modificatin du permis.

Rappel: En cas d'équipement non conforme, la formation ne pourra avoir lieu.

- casque de type homologué
- gants **homologués** à la pratique de la moto,
- blouson homologués
- pantalon ou d'une combinaison et ou homogués
- chaussures montantes homologuées



Siège social : adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL Tél : 04.37.04.44.98 Agr E1806900200

DA 82691190169 APE 8553Z SIRET: 510 250 731 000 62

contact@aesr.fr
site : aesrmoto

aesr.fr

## II/ CONDITIONS D'ACCES

Public visé: Pour obtenir le permis A, vous devez avoir au minimum:

20 ans pour la conduite d'une moto d'une puissance supérieur à 35 kW:

**kW**: **Kilowatt** (47,5 ch: ch : Chevaux)

21 ans pour la conduite d'un 3 roues d'une puissance supérieure à 15 Kw

Vous devez avoir le permis moto A2 depuis 2 ans ou plus.

<u>Délai d'accès-inscription</u>: 30 JOURS.

#### documents inscriptions à apporter à l'auto ecole :

- @ photo ants respect des consignes pour la photo),
- Pièce(s) identité(s) française recto-verso,
- Justificatif domicile moins 3 mois, si hébergeur : pièce identité et attestation hébergement,
- Permis actuel

<u>Accessibilité personne en situation de handicap</u> : pouvant recevoir du public en situation de handicap pour les renseignements.



La Visite médicale : pour les personnes en situation de handicap cerfa 14880-02 complété par le médecin agréé préfecture (liste disponible sur : @ liste médecins agréés **Préfecture suivant votre département domicile**.

L'établissement n'a pas de véhicule spécifique aménagé.

Le responsable pédagogique peut vous diriger vers une structure adaptée (AGEFIPH secteur VIENNE 38).



Siège social : adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL Tél : 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z

DA 82691190169 APE 85532 SIRET: 510 250 731 000 62 contact@aesr.fr

site : aesrmoto

aesr.fr

# III/ PROGRAMME

- -Accueil Et Présentation
- Equipements obligatoires : listés en page 1.

### 1°/ CONTENU:

La formation comporte 1 séquence théorique et 2 séquences pratiques :

- **2 heures** de **théorie** : accidentalité, vitesse, détectabilité, conduite et produits psychoactifs (alcool, drogues, médicaments...)
- 2 heures de maniabilité hors circulation, sur plateau
- 3 heures de conduite en circulation
- Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche " post-permis " et a notamment pour objectifs :

- -d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW;
  - -de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW;
  - -de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.
- SEQUENCE 1 : théorie-durée : 2 heures

Présentation-Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité-détectabilité-vitesse-conduite et produits psychoactifs.



Siège social : adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL Tél : 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z

SIRET: 510 250 731 000 62

contact@aesr.fr
site : aesrmoto

aesr.fr

#### • Présentation

L'(es) élève (s) est (sont) amené (s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu (s) et année (s) d'obtention, nombre de km parcourus/ an, type de motocyclette (s) utilisée (s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage ...

- Accidentalité-Vitesse-Détectabilité
- -Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
  - -Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
  - -Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :
  - -vitesse et perception visuelle ;
  - -vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
  - -vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.
  - -Explications et échanges sur la signalisation spécifique et les règles encadrant la circulation interfiles des motocyclistes : types de routes et voies de circulation autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction.
  - -Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ ou de chute.



Siège social : adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL Tél : 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z

DA 82691190169 APE 85532 SIRET: 510 250 731 000 62

contact@aesr.fr
site : aesrmoto

aesr.fr

- Conduite et produits psychoactifs
- -Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
  - -Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.
  - -Les sanctions.
- SEQUENCE 2 : maniabilité hors circulation-durée : 2 heures

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette)

- L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.
  - Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage ...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.
- -Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :
  - -mouvements et positionnements du regard,
  - -mouvements et positionnements de la tête et du corps,
  - -comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices ;



Siège social : adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL Tél : 04.37.04.44.98 Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z

DA 82691190169 APE 85532 SIRET: 510 250 731 000 62

contact@aesr.fr
site : aesrmoto

aesr.fr

- -Explications et travail sur le freinage :
- -utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée,
- -utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante,
- -explications sur le transfert des masses,
- -comment s'arrêter et repartir en courbe ;
- -Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :
- -réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.
- SEOUENCE 3 : circulation et clôture de la formation-durée : 3 heures

(pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée)

• Circulation:

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élève (s), principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves.
  - -Dans le véhicule suiveur prend (nent) place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique.
  - -Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. L'élève peut pratiquer la circulation inter-files dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés.



Siège social : adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL Tél : 04.37.04.44.98 Agr E1806900200

DA 82691190169 APE 8553Z SIRET: 510 250 731 000 62

contact@aesr.fr
site : aesrmoto
aesr.fr

## • <u>Ce bilan final comprend</u>:

- -le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
  - -dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
  - -un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.
- Clôture de la formation-20 minutes :

Echanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

Horaires formation: amplitude: Samedi 08h-12h 13h-16h

**Durée**: 7 heures sur la meme journée

### **Encadrement:**

La partie pratique, option cyclomoteur, est effectuée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité. Responsable pédagogique.



Siège social : adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL Tél : 04.37.04.44.98

Agr E1806900200 DA 82691190169 APE 8553Z SIRET: 510 250 731 000 62

contact@aesr.fr
site : aesrmoto

aesr.fr

Moyens pédagogiques : contenant les competences
Salle équipée avec vidéoprojecteur, lecteur DVD, tableau blanc, chaises
Outils de liaison en circulation (stagiaire – enseignant)
Véhicule suivant la réglementation
Balises + piquets
Véhicule suiveur auto ecole

### Capacité d'accueil EN FORMATION:

Collectif: 3 personnes en formation par formateur pour le cours collectif:

<u>Délai d'accès-inscription</u>: 30 JOURS.

Horaires formation: samedi 08h-12h 13h-16h

<u>Lieu de formation : Départ Théorie ; Piste</u> : CHEMIN CHATILLON ZI VERENAY 69420 AMPUIS .

### IV/ SUIVI:

- <u>Initiale</u>: Avant l'entrée en formation : document à compléter à l'inscription sur le site aesrmoto.fr
- <u>En cours de formation</u> : support reprenant les compétences à compléter par l'apprenant et le formateur.
- **En fin formation**: document suivi Acquis ou Non Acquis inscrit par le formateur avec commentaire reprennant le bilan final du programme page 7.

AUTO ECOLE DE SAINT ROM – PROGRAMME PASSERELLE A2 – A – 110724- PAGE 8 / 9



Siège social : adresse 104 Impasse du Rond Point 69560 ST ROMAIN EN GAL Tél : 04.37.04.44.98 Agr E1806900200

DA 82691190169 APE 8553Z SIRET: 510 250 731 000 62

contact@aesr.fr
site : aesrmoto

aesr.fr

# **V/ EVALUATION FINALE**:

- <u>En fin formation</u> : document de suivi avec mentions : Acquis ou Non Acquis complété par le formateur.

RAPPEL : prévention sur la spécificité 2 roues, usager vulnérable, l'importance d'être visible.

<u>Attestation de formation</u>: délivrée par l'auto ecole permettant la fabrication du permis et certicat réalisation0

### **VI/ RECLAMATION ET OU SATISFICATION :**

Formulaire de satisfaction avec réponse attendue.

Un traitement de satisfaction et ou réclamation est effectué par l'organisme afin d'améliorer la qualité de nos formations.

AVIS: avis google à déposer sur <u>www.aesr</u>
codes rousseau,
https://aesrmoto.fr/contact/ et témoignage.

<u>VII/ VEILLE SUR LA REGLEMENTATION DU PERMIS</u> (durée, cas de suspension ou d'annulation afférent au permis obtenu et pour les permis déjà obtenus)